

CONFIANCE RENOUVELEE A L'EXECUTIF DE LA C.T.C.C.



DANS UN PAYS P CHOMAGE EST UN



Picard et Marchand réélus

L'Exécutif de la C.T.C.C. a reçu un vote de confiance non équivoque samedi après-midi dernier alors que tous les membres de l'ancien exécutif ont été réélus à leurs charges respectives, moins deux exceptions.

MM. Gérard Picard, président général, et Roméo Ethier ont été réélus par acclamation tandis que M. Jean Marchand faisait mordre la poussière à son adversaire qui ne récoltait que 28 voix.

Les élections aux 7 postes de vice-président ont été plus contestées.

M. René Gosselin l'a emporté sur son opposant, M. Adrien Plourde d'Arvida au poste de 1er vice-président; par ailleurs, M. Horace Laverdure de Montréal a été réélu par acclamation, deuxième vice-président, M. Joseph Parent de Québec succède à M. Lucien Dorion de Québec au poste de troisième vice-président en l'emportant sur M. A. April de Québec.

Adrien Plourde d'Arvida a été réélu par acclamation au poste de quatrième vice-président tandis que Jean-Robert Ouellet de Shawinigan l'emportait sur Mlle Madeleine Brosseau et F.X. Lé-

garé, sortant de charge, au poste de cinquième vice-président.

Rodolphe Hame; d'Asbestos a été réélu par acclamation, au poste de sixième vice-président tandis que Mlle Yolande Valois de Sorel, l'emportait sur ses deux adversaires, S.T. Payne de Montréal et Gisèle Charest de Montréal.

Au Fonds de Défense professionnelle

Les trois membres sortant de charge du Comité de Fonds de Défense professionnelle ont été réélus par acclamation. Ce sont MM. J. Emile Hébert de Shawinigan, président; Adélard Maigny de Québec secrétaire-trésor-

rier et Yvan Legault de Montréal, vice-président.

C'est M. Yvan Legault, 1er vice-président du Conseil Central de Montréal, et Maurice Dussault de Québec, qui agissaient respectivement comme président et secrétaire d'élections.

A la suite des élections, le président, M. Gérard Picard et M. Jean Marchand, secrétaire général ont tous deux pris la parole pour remercier les congressistes de leur marque de confiance.

Au cours de son allocution enregistrée sur les ondes de CJMS de Montréal, M. Picard a notamment déclaré que le congrès représente une assemblée démocratique à la fois éclairée et vigilante. Le congrès a examiné sérieusement les problèmes qui lui ont été soumis et les délibérations ont marqué un grand progrès dans des discussions sur des questions très consciencieuses.

Il a demandé aux délégués de

prendre des attitudes conformes aux décisions du congrès en présentant un front uni, ce qui est nécessaire pour la bonne marche d'un mouvement comme la C.T.C.C.

M. Jean Marchand a abordé le problème du chômage en demandant de trouver les meilleurs moyens pour corriger la situation déplorable qui est faite aux travailleurs. Il est inconcevable de constater que dans un pays riche et prospère, des milliers de travailleurs perdent leur gain-pain et doivent aller aux bureaux de l'Assurance-chômage ou encore pis, à l'Oeuvre de la Soupe.

Il a demandé que des enquêtes soient faites dans tous les centres afin de connaître la situation exacte.

"Le mouvement ouvrier, dit-il, doit étudier ce problème, le plus grave qui soit et que pose un régime économique qui a oublié sa vraie fin.

C.T.C.C.

le travail

DANS CE NUMERO

La détresse des jeunes travailleurs

P. 3

Le Congrès en faveur de l'action politique

P. 5

L'ouvrier de l'Ontario mieux payé que celui du Québec

P. 7

News-Digest

P. 3

Nouvelles de Paris

Le réarmement allemand

L'Europe vit des semaines d'intense activité diplomatique. Au centre de cette activité, un grand problème: le réarmement allemand. Sur le principe de ce réarmement, tout le monde semble d'accord, mais les divergences commencent dès que l'on arrive aux questions pratiques, et même au cadre dans lequel il convient de réarmer l'Allemagne, celui de la C.E.D. ayant été écarté par la France. Il est possible que vues du Canada, ces discussions paraissent extrêmement subtiles et qu'on se demande même si elles ne sont pas la preuve d'une mauvaise volonté d'un côté ou de l'autre. Je voudrais pour cette raison essayer de dégager quelques-uns des points principaux qui caractérisent la situation actuelle.

Il y a d'abord la question anglaise. L'Angleterre ne devait pas participer à la C.E.D. Beaucoup pensent que cette absence a été une des raisons principales de l'échec de ce traité. Ils demandent donc que la Grande-Bretagne soit davantage participante de la formule qu'il faut maintenant mettre sur pied. L'activité déployée par la diplomatie anglaise, le voyage d'EDEN dans les capitales du continent indiquent en partie la réponse anglaise: étant au premier rang des négociateurs de la nouvelle formule, l'Angleterre est presque moralement obligée de figurer parmi les participants. Notons à ce propos que l'on a apprécié en France (et peut-être ailleurs aussi) que le Ministre des Affaires étrangères canadien soit lui aussi intervenu dans cette affaire. En général les Européens sont heureux qu'on leur rappelle que l'Amérique ce n'est pas exclusivement les U.S.A et que les rapports d'amitié avec l'Amérique peuvent se bâtir avec d'autres éléments que les rapports avec les U.S.A.

Le second point du problème, c'est l'Allemagne elle-même. Tout le monde proclame la nécessité de réarmer l'Allemagne. Mais cette Allemagne, où en est-elle? Il serait bon de le savoir avant de lui donner des armes. Or, la situation de l'Allemagne est des plus floues. Le chancelier ADENAUER voit, vous le savez, ses actions baisser. A ses échecs précédents s'ajoute la défaite électorale que son parti vient de subir dans une des provinces du pays, le Schleswig-Holstein. Une partie importante des électeurs a alors montré que malgré une bonne administration locale, il n'avait plus confiance dans sa politique générale. On a beaucoup remarqué en Europe le fait que le voyage éclair de Monsieur DULLES à BONN a suivi cette défaite électorale. S'agissait-il pour le secrétaire d'Etat américain de donner à ADENAUER une marque de confiance qui rétablisse son prestige devant ses propres citoyens? On le pense volontiers en France. Et on conclut évidemment que décidément l'administration républicaine s'intéresse trop à l'Allemagne.

Si DULLES a été à BONN il n'a pas été à PARIS. Les Français ont fort mal pris la chose. Il semble que MENDES-FRANCE ait assez bien exprimé le sentiment à ce sujet de la plupart de ses compatriotes dans son discours du dimanche 19 à NEVERS. Le Président du Conseil Français a indiqué, on ne peut plus nettement, que dans cette affaire de réarmement allemand, la France entendait traiter sur un pied d'égalité avec tout le monde, y compris les Etats-Unis, et que cette prétention ne découlait pas de considérations sentimentales, mais tout simplement du fait que pratiquement et géographiquement parlant, il était impossible de faire quoi que ce soit dans ce domaine sans l'accord de la France. Par conséquent, cet accord doit être négocié et non pas imposé d'une quelconque façon. Il y a là une réponse à l'impolitesse de DULLES, mais aussi une réponse aux prédécesseurs de MENDES-FRANCE, aux hommes qui actuellement, avec l'aide de certains politiciens américains, font des efforts désespérés pour se débarrasser de lui.

MENDES-FRANCE a d'abord essayé de s'entendre avec eux. Comme des petits enfants vexés, ils ont préféré bouder et manœuvrer contre lui dans la coulisse. Le temps de la conciliation semble maintenant passé. A NEVERS, le Président du Conseil s'est nettement présenté comme le successeur direct de la résistance. Il a parlé des espoirs de cette époque 44-45 où l'on croyait voir naître une nouvelle France et il a clairement laissé entendre que dix ans durant ces espoirs avaient été déçus sinon trahis. Ainsi l'on peut dire que la situation intérieure française se retrouve au centre du problème politique européen. Ce n'est pas en effet un nouveau gouvernement qui est au pouvoir en France, mais un nouveau régime succédant à celui que l'on a baptisé de "temps de l'immobilisme" ou plus crûment "temps du pourrissement". Ce régime n'a pas encore d'assises politiques solides et il est encore possible que ses adversaires l'étouffent. Savoir s'il survivra ou non est en tous cas capital, car il s'agit en somme de savoir si la France sera réellement présente (s'il survit) ou non dans une politique de construction européenne comprenant le réarmement allemand. Si elle ne l'était pas, ce réarmement serait réellement catastrophique.

Ainsi PARIS est et restera au centre de l'intérêt diplomatique. A moins qu'il ne se déplace à NEW-YORK, à l'O.N.U. par suite de nouvelles propositions soviétiques en matière de désarmement.

Ici, l'on pense que cette perspective n'est pas impossible.
Jean-Jacques LAMONTAGNE

RECEPTION CIVIQUE AU CHALET DE LA MONTAGNE

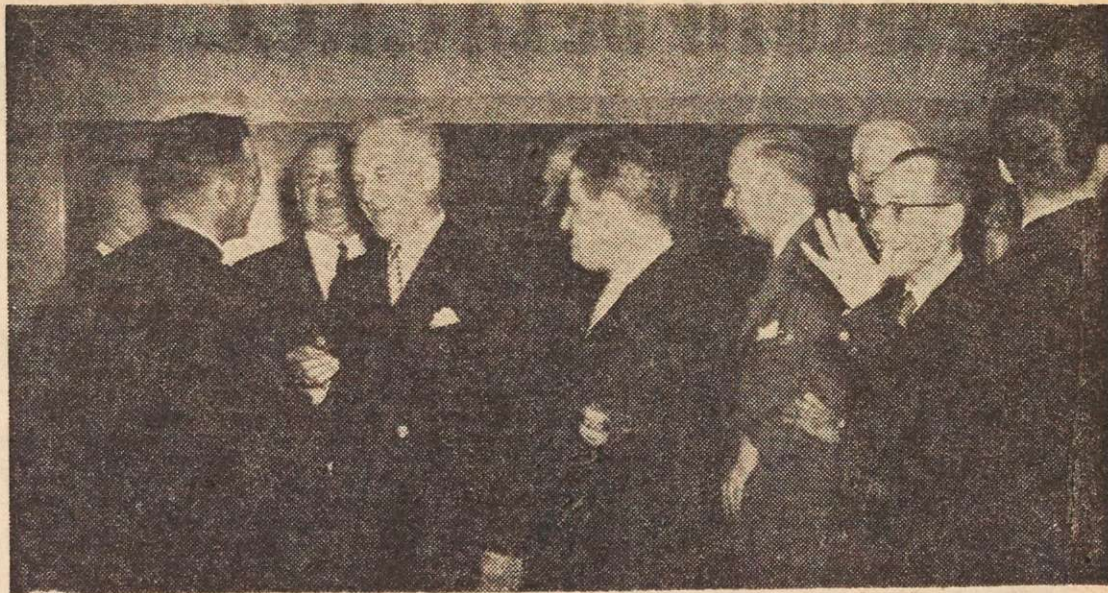


Photo prise lors de la réception offerte par la Cité de Montréal aux congressistes de la C.T.C.C. On remarque, de gauche à droite, M. le chanoine Henri Pichette, aumônier général de la C.T.C.C.; M. J.-O. Asselin, président du Comité Exécutif de Montréal; M. Roméo Ethier, trésorier de la C.T.C.C.; M. Horace Laverdure, président du Conseil Central de Montréal et M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C.

Appel de M. Gaston Tessier :

Collaboration nécessaire sur le plan international

M. Gaston Tessier, président de la Confédération Internationale des Syndicats Chrétiens, s'adressant aux congressistes de la C.T.C.C., a déclaré que la collaboration entre les organismes syndicaux est devenue nécessaire sur le plan international.

"La rapidité des communications a-t-il dit, rend cette solidarité encore plus nécessaire. Les activités d'une catégorie professionnelle d'un pays ont des répercussions sur des organismes semblables dans d'autres parties du monde.

Le problème social qui est un problème de répartition des biens et des ressources existe non seulement entre les individus d'un même pays, mais aussi entre les pays eux-mêmes. Il existe des pays riches et des pays pauvres.

Cours sur la coopération à Shawinigan

Une série de cours sur la coopération débutera, mercredi, le 29 septembre en la salle Plante, 1243, rue Giguère, paroisse du Christ-Roi à 7 h. 30 du soir. Ces cours comprendront un exposé des principes généraux de la coopération. De plus, on étudiera les différents secteurs où la coopération peut jouer un rôle pour l'assainissement de notre économie. Quelques cours traiteront de l'histoire de la coopération et de la législation. On s'attardera davantage à étudier les principes et les techniques qui régissent les coopératives d'habitation.

Ces cours seront donnés par M. Raynald Drolet, sous les auspices de la Coopérative d'Habitation St-Georges. Tous ceux qui s'intéressent à l'action sociale sont invités à suivre cette série de cours.

Le conférencier a ajouté que dans certains pays les prix de revient de certains produits sont inférieurs à ce qu'ils sont dans d'autres pays parce que les salaires sont à un niveau très inférieur. Une concurrence injuste est ainsi faite aux pays plus développés au point de vue social.

Le conférencier a ajouté que le programme d'égaliser les conditions de travail dans le monde entier est à la base de l'Organisation internationale du travail.

Il a ajouté qu'aucun pays ne peut vivre en vase clos et qu'il faut développer les relations internationales entre travailleurs.

M. Gaston Tessier a ensuite dit quelques mots de la CISC à laquelle la CTCC est affiliée.

"La CISC, a-t-il souligné, est la plus ancienne organisation internationale du genre. Elle a été fondée en 1920, alors que les autres ont été fondées après la dernière guerre mondiale".

M. Tessier a ajouté que l'organisation dont il est président a des filiales dans presque toutes les parties du monde.

Il a ajouté qu'une certaine collaboration existait entre elle et la Confédération internationale des syndicats libres, que des pourparlers avaient été entrepris en vue d'en venir à un accord entre les deux organisations. Il a indiqué que la CISC est prête à collaborer avec tout mouvement de bonne volonté.

M. Tessier a ensuite indiqué brièvement l'oeuvre accomplie par la CISC.

D'après notre Service technique

NOTRE SYSTEME D'ARBITRAGE NE DONNE PAS SATISFACTION

Dans le rapport qu'il a présenté au Congrès de la CTCC, le Service technique, sous la signature de Mes Albert Côté, Jean-Paul Geoffroy et Pierre Vadeboncoeur, a mis en doute l'efficacité de notre système d'arbitrage.

Le Service technique en vient à se demander s'il ne serait pas utile d'examiner le système américain de l'arbitrage facultatif.

L'arbitrage dans sa forme actuelle pose de très graves problèmes à la classe ouvrière. Ces problèmes sont si divers et si sérieux qu'ils nous amènent à mettre en doute la valeur de l'institution elle-même dans sa forme actuelle.

L'expérience de l'année écoulée, qui confirme en tous points celle des années passées nous amène à soulever, parmi beaucoup d'autres, les griefs suivants.

1. Il arrive généralement que la sentence arbitrale ne soit rendue que 5, 6 et même 9 mois après la nomination du président. Ces délais conditionnent d'une manière intolérable le droit de grève et en rendent souvent l'exercice complètement impossible. Ils contribuent fortement à miner le moral des syndiqués et entraînent l'employé à des critiques contre son syndicat pourtant non responsable de la longueur excessive de ces procédures. Ils retardent la date à laquelle l'ouvrier touchera les gains obtenus et invitent à la rétroactivité mitigée quand ils ne sont occasion de sa suppression totale.

2. La qualité de la très grande majorité des sentences témoigne d'ailleurs éloquentement du peu de valeur de l'institution. Rares sont celles qui apportent quelque lumière ou des principes valables pour la solution des conflits industriels.

Devant les multiples déficiences de l'institution arbitrale, nous croyons qu'il serait utile d'examiner de plus près l'expérience américaine où l'arbitrage est facultatif.

de
KUYPER
BLENDED
GIN

La vraie saveur de Hollande

FONDÉE EN 1695

DISTILLÉ AU CANADA

HOMMAGES A M. ET MME GERARD PICARD



Les syndiqués de la C.T.C.C. ont profité de la réception civique au Chalet de la Montagne pour témoigner leur appréciation du travail et dévouement de M. Gérard Picard à la cause du syndicalisme. On a présenté à Mme Picard une corbeille de fleurs et un magnifique bijou alors qu'on remettait à M. Picard un porte-plume avec lampe de travail et une bourse substantielle.

L'AFFILIATION OBLIGATOIRE A L'HOPITAL ST-JEAN-DE-DIEU

Un tribunal d'arbitrage sous la présidence du juge Poisson vient de décider que l'affiliation d'un nouvel employé au syndicat est obligatoire, après trente jours de travail.

Cet arbitrage avait été institué à la demande de l'Association des employés d'hôpital de Montréal (CTCC) par suite du refus des autorités de l'hôpital St-Jean-de-Dieu d'appliquer la clause de sécurité syndicale mentionnée dans la convention entre les parties.

L'article 11 de la convention stipulait en effet que tout nouvel employé doit, après trente jours de travail à l'hôpital, joindre les rangs du syndicat.

Mais comme la clause ne spécifiait pas que cette affiliation était une condition d'emploi, ainsi que le prescrivait la convention précédente entre les parties, la partie patronale refusait de forcer l'employé à entrer dans le syndicat sous peine de renvoi.

Le tribunal d'arbitrage, dans un rapport majoritaire, l'arbitre patronal étant dissident, a donné raison au syndicat. Il a reconnu que l'affiliation d'un nouvel employé, était obligatoire après trente jours de travail tout comme un ancien employé, membre de l'Association au moment de la convention, doit demeurer membre de l'Association pour la durée de la convention, s'il reprend le travail avant son expiration.

LA SEMAINE

DANS LE QUEBEC

75 p. 100 DES JEUNES SONT AU TRAVAIL AVANT L'AGE DE 15 ANS

43 p. 100 des jeunes quittent l'école avant 14 ans et 29.5 p. 100 ne vont pas plus loin que leur 6e année. — Les résultats d'une enquête conduite par la J.O.C. auprès de 621 garçons et 704 filles.

L'ouverture de la Semaine Nationale des Jeunes Travailleurs a permis à la J.O.C. canadienne de dévoiler au grand public une situation angoissante: celle de l'entrée au travail en grand nombre de jeunes gens et jeunes filles qui n'ont pas encore atteint leur 15ème année d'âge et n'ont pas poursuivi leurs études au delà de la sixième année.

Parlant devant les congressistes de la C.T.C.C., M. Jacques Champagne, président national de la J.O.C., a cité quelques chiffres de nature à faire réfléchir.

Ils quittent l'école

D'après les résultats de l'enquête conduite par la J.O.C., dans plus de 35 villes de la province de Québec, Moncton au Nouveau-Brunswick, et Cornwall en Ontario, 12.5 p. 100 des jeunes gens quittent la classe à 13 ans et moins tandis que 43 p. 100 quittent l'école à 14 ans et moins. Les chiffres sont encore plus élevés chez les jeunes filles puisque 18.8 p. 100 sur les 704 qui ont fait le sujet de

l'enquête, ont laissé l'école à 13 ans et moins et 55.4 p. 100 à 14 ans et moins.

29.5 p. 100 des 621 garçons interrogés ne sont pas allés plus loin que leur 6e année et 55 p. 100 pas plus loin que leur 7e année.

Pourquoi partent-ils?

Deux genres de réponses ont été enregistrées à cette question. 47.4 p. 100 des garçons et 67.6 p. 100 des filles quittent l'école afin d'aider leurs parents. 42.6 p. 100 des garçons et 19.2 p. 100 des filles ont précisé qu'ils étaient dégoûtés de l'étude; par ailleurs, 8.9 p. 100 des filles ont attribué la fin de leurs études à des raisons de mauvaise santé.

Où vont-ils?

Les résultats de l'enquête nous permettent de retracer ces jeunes sur le marché du travail. A noter que 74 p. 100 des jeunes garçons ont commencé à travailler à 15 ans et moins tandis que la proportion chez les filles est de 62.5 p. 100.

Emploi	Salaires hebdomadaires
Journaliers, 33.5%	\$23.79
Livreurs 20%	\$17.53
Apprentis 19%	\$33.16
Employés de bureau 4%	\$27.56
Chômeurs 23.5%	

Il est à remarquer que les livreurs et les journaliers ont les plus bas salaires alors qu'ils représentent 53.5 p. 100 des jeunes gens au travail, tandis que 23.5 p. 100 des autres sont en chômage.

Les loisirs

Que font ces jeunes durant leurs heures de loisir? Quelles sont leurs fréquentations? Quelles sont leurs lectures? Autant de questions posées à l'enquête et auxquelles les jeunes gens et les jeunes filles interrogés ont répondu.

La J.O.C. a raison de demander, à l'occasion de la Semaine nationale des Jeunes Travailleurs, ce que seront ces jeunes gens et jeunes filles lorsqu'ils atteindront 20 ou 22 ans, à la veille de fonder un foyer.

Aussi veut-elle intensifier son action auprès de ces jeunes, collaborer avec les parents, les éducateurs et les mouvements d'adultes intéressés à l'éducation de la jeunesse ainsi qu'avec les associations professionnelles.

Elle veut aussi entretenir des relations suivies avec l'école et particulièrement avec les écoles spécialisées: centres d'apprentissage et écoles d'arts et métiers. Enfin, la J.O.C. veut s'adresser aux autorités publiques, aux parents, à tous enfin et attirer leur attention sur les points suivants:

- a) la fréquentation scolaire insuffisante,
- b) les revenus insuffisants de la famille ouvrière;
- c) l'entrée au travail trop précoce,
- d) le pourcentage des jeunes sans métier,
- e) la fréquentation du cinéma,
- f) les lectures,
- g) et finalement l'urgente nécessité pour tous de se préoccuper de l'avenir des jeunes quant à la préparation morale au travail, à l'apprentissage, à la sécurité de l'emploi, au salaire raisonnable et à l'établissement du jeune travailleur.

Québec

Retraite pour les syndiquées

La section féminine du syndicat des Services Hospitaliers de Québec, annonce pour tous ses membres ou toute autre syndiquée intéressée, une retraite fermée qui se tiendra du 22 au 25 octobre, à la maison Notre-Dame du Cénacle, 615, St-Cyril, Québec. Cette retraite sera prêchée par le Père Gauthier, jésuite.

LE PROBLÈME OUVRIER

JE M'APPELLE ANASTASIE

Vous ne trouvez pas que c'est un joli nom? Pourtant je suis une des Parques, une des divinités de l'enfer, maîtresses de la vie des hommes dont je coupe le fil à volonté. — On me représente toujours avec une paire de ciseaux.

Vous me connaissez bien, je suis la censure — Si dans les journaux, les revues, à la radio, à la télévision, vous n'êtes pas mis au courant de tout ce qui se passe dans les relations patronales-ouvrières, dans le monde des affaires et de la politique, c'est que moi, je suis là, Anastasie, et je coupe.

Quand un chef ouvrier vient présenter un texte aux journaux ou aux postes de radio, je regarde le texte et, au nom de la paix sociale, je me sert habilement de mes ciseaux.

Ceux que je ne puis pas atteindre en coupant le fil, je demande à ma soeur Araignée de s'en occuper. — Comme l'Araignée laisse la mouche se promener sur sa toile, puis lui tend un piège, l'encercle et l'étouffe, ainsi ceux qui signalent les abus de notre régime économique, on tresse autour d'eux une toile d'influence, on leur tend des pièges, on leur fait perdre leur réputation ou leur position et quand ils ne peuvent plus parler on crie bien fort: "Vive la liberté de parole! Vive la démocratie".

En U.R.S.S., il n'y a pas de véritable liberté d'expression parce que toutes les imprimeries et les postes de radio appartiennent à l'Etat — entre nous autres, aux chefs du parti communiste. Est-ce que de plus en plus nos démocraties ne s'orientent pas dans la même direction, sous la pression d'influences néfastes?

A l'avant-dernier numéro de la Lettre sur le problème ouvrier — et il me semble que c'est à la fin de la Lettre parce que c'est très important et que cela doit rester gravé dans les consciences. NN. SS. les évêques revendiquent avec énergie la liberté de parole pour les apôtres sociaux: "Que les apôtres sociaux, prêtres et laïcs, redoublent de zèle! Nous revendiquons pour eux la liberté de signaler les abus de notre régime économique, dans le respect de la vérité telle qu'ils la connaissent après avoir utilisé tous les moyens d'informations dont ils peuvent disposer, la liberté aussi de proposer des remèdes aux maux dont souffre notre vie économique et sociale. Nous demandons aux journaux, aux revues, aux postes de radio, à tous les catholiques de soutenir ces apôtres sociaux, d'appuyer avec courage et fermeté les légitimes revendications des travailleurs et les idées sociales des patrons chrétiens". (No 203).



Le Feuilleton des résolutions :

Le problème du chômage

Même si le problème du chômage n'a pu être étudié à fond par les congressistes par suite de l'ajournement du congrès de la CTCC samedi dernier, alors que l'ordre du jour n'était pas épuisé, il reste que le problème a été abordé à plusieurs reprises au cours du congrès et que les congressistes ont eu l'occasion de dire ce qu'ils pensaient de cette plaie du régime capitaliste.

Dans le rapport du Bureau Confédéral, M. Jean Marchand, notait "qu'une atmosphère d'insécurité enveloppe le pays et que "nous devons faire face aux problèmes aigus que pose le chômage.

L'adoption du rapport du comité du rapport du Bureau confédéral a aussi permis aux délégués d'aborder le problème et de "souhaiter que l'opinion publique de plus en plus éclairée forcera les législateurs et les tenants du régime économique actuel de rendre financièrement possible ce qui l'est physiquement!

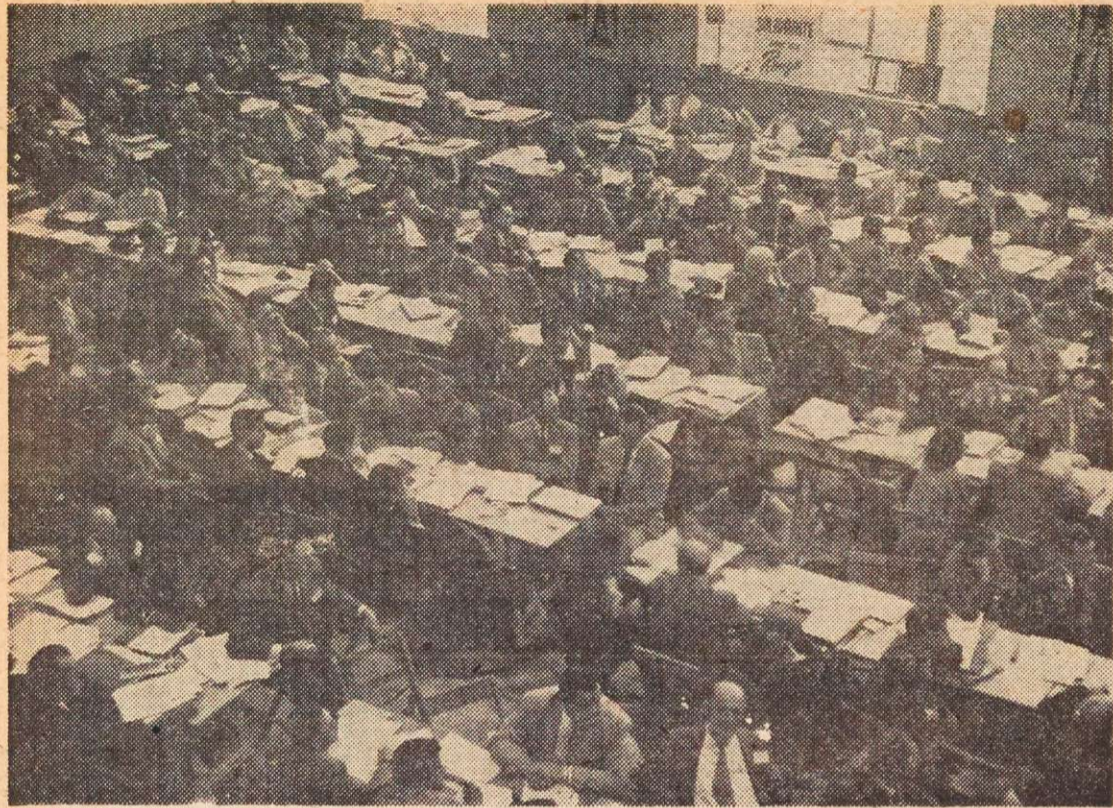
Parlant à l'issue des élections, Jean Marchand a déclaré "qu'il faut mobiliser l'opinion publique pour obtenir des gouvernements qu'ils fassent quelque chose pour régler ce problème.

Quelques délégués, dont Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement, ont suggéré que l'on tienne des assemblées publiques à travers toute la province afin de mobiliser l'opinion publique et si nécessaire, que l'on fasse une "marche sur Ottawa" pour éveiller l'attention des gouvernants sur le problème du chômage.

Par ailleurs, une résolution spécifique, présentée par la Fédération Nationale du Vêtement a reçu l'appui unanime du congrès. La résolution se lit comme suit:

"Que des pressions soient faites auprès les gouvernements fédéral, provincial et municipaux pour que des travaux publics d'envergure soient entrepris pour enrayer le chômage;

"Que des pressions soient faites auprès des gouvernements en ce qui concerne la canalisation du St-Laurent dans les limites de la province de Québec de façon à ce que les travailleurs embauchés soient des résidents actuels de la province de Québec".



Les délibérations du 33e Congrès de la C.T.C.C. se sont déroulées dans la salle du Centre d'Apprentissage des Métiers de la Construction de Montréal. Ci-dessus une partie des délégués lors des discussions sur l'orientation politique.

Dans la construction

Industrie prospère: Salaires insuffisants

La grève que poursuivent actuellement 5,000 plombiers de Montréal pour obtenir de meilleurs salaires a permis aux patrons et aux publicistes payés par eux de crier bien fort que "les salaires payés dans l'industrie de la plomberie et du chauffage se comparent favorablement à ceux payés dans toutes les autres industries et professions", selon les termes mêmes d'un placard publicitaire publié cette semaine dans les journaux locaux.

Ce bobard trouve écho auprès d'autres gens, dont nous ne voulons pas suspecter les intentions ni le désintéressement, mais qui, comme par hasard, ne sont pas les derniers à mettre le prix fort quand leurs services sont requis.

La semaine dernière, un architecte, M. Joseph Sawyer, parlant à Montréal, au dîner annuel des anciens présidents de l'Association des architectes de la province, y est allé d'une charge à fond contre les ouvriers de la construction, les accusant de réclamer aujourd'hui, pour une heure de travail, une somme que l'on recevait à peine pour une journée de travail, au début du siècle.

En veine de démolissement, l'architecte Sawyer a aussi critiqué les ouvriers de la construction qui ne donnent plus de rendement, qui ne posent que 400 briques par jour et accroissent les frais de la construction.

Mais la réalité est tout autre, selon un document publié par la Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment et des Matériaux de Construction du Canada, dans le numéro souvenir du dernier Congrès de la CTCC.

"Une étude des statistiques fédérales sur notre industrie pour les dernières années indique que cette élévation est due en grande partie à la majoration des prix des matériaux, mais surtout aux profits plus substantiels des entrepreneurs.

Les rapports sur la construction au Canada et dans la province de Québec publiés par le Bureau Fédéral de la Statistique nous permettent de constater que le pourcentage des matériaux dans le prix total de la construction de 50.8 p. 100 qu'il était en 1939 est monté à 52.4 pour 100 en 1953; pendant la même période, les profits et frais généraux des entrepreneurs partaient de 8.1 p. 100 pour s'élever à 14.36 p. 100.

"Par ailleurs, les salaires et traitements représentaient en 1939, 41. p. 100 du coût total pour tomber à 33.6 p. 100 en 1953. Et ainsi la rémunération du travail n'a fait que tirer de l'arrière en dépit des augmentations obtenues, l'ouvrier n'ayant pu conserver sa part dans chacun des dollars dépensés dans la construction.

Le documentaire en question détruit aussi d'une seule phase l'argument de ceux qui prétendent que le rendement par heure-homme diminue dans la construction:

"Les chiffres qui précèdent nous permettent également de réfuter une autre affirmation gratuite du patronat, lequel publie que le rendement par homme-heure diminue dans la construction. N'est-il pas plus juste de prétendre, au contraire, que la diminution du coût de la main-d'œuvre dans la construction a été inversement proportionnel au rendement croissant de l'ouvrier sur le chantier?

"D'autres statistiques confirment nos prétentions. De mois en mois, le temps moyen mis à la construction des habitations diminue.

Lorsque nous constatons des diminutions de 13.5, 15.7 et même de 21.4 p. 100 en regard de l'année précédente pour le temps donné à la construction des unités de logements terminées, sans nier l'action possible des autres causes, il est difficile d'ignorer la grande part fournie par le facteur travail".

Congrès des Coopératives, les 7, 8 et 9 octobre

Le prochain congrès général annuel des coopératives de la Province se tiendra à Québec, en l'immeuble des Syndicats catholiques, les 7, 8 et 9 octobre. C'est ce que vient de nous annoncer M. Léo Bérubé, secrétaire général du Conseil de la Coopération du Québec.

Les assises de cette année auront pour thème: "Les coopératives face aux problèmes de l'heure". Les discussions viseront à déterminer quels sont les problèmes principaux que l'évolution économique pose présentement à chacun des types de coopératives en opération chez nous. Elles tendront ensuite à découvrir les meilleurs moyens à prendre pour que les institutions coopératives s'adaptent aux besoins nouveaux engendrés par la situation qui prévaut en 1954 ou qui prévaudra d'ici quelques années.

Sauf une ou deux séances proprement administratives — car le congrès coïncide avec l'assemblée générale annuelle du Conseil de la Coopération — toutes les autres seront consacrées à l'étude des questions qui se rattachent au thème de ces importantes assises.

Environ 450 coopératives de toutes les catégories — mutuelles-vie et incendie, coopératives agricoles, caisses populaires, coopératives de consommation, coopératives d'habitation, syndicats de pêcheurs, coopératives d'électricité, chantiers coopératifs, etc. — enverront des délégués à ce congrès, auquel participeront également des représentants des diverses institutions qui s'occupent d'éducation ou de propagande coopérative.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada. Paraît tous les vendredis.

Directeur

GERARD PELLETIER

Administrateur

MARCEL ETHIER

Rédacteur en chef

ANDRE ROY

Publiciste

ROGER MCGINNIS

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent,

Montréal — VE. 3701

Abonnement: Un an, \$1.50;

le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada et imprimé par L'Imprimerie Populaire Limitée, 434 Notre-Dame est, Montréal. Autorisé comme envoi postal de 1^{re} classe.

IMPRIMERIES ALLIÉS

Ministre des Postes Ottawa

Le maire de Québec au congrès



De passage à Montréal, Son Honneur le maire de Québec, l'hon. Wilfrid Hamel, est venu saluer les congressistes et manifester son désir de coopération.

Le Maire de Québec :

LES SYNDICATS, UNE FORCE MONTANTE QUI ASSURE L'ORDRE

Son Honneur le maire de la ville de Québec, l'hon. Wilfrid Hamel a rendu visite aux congressistes de la C.T.C.C. en compagnie de plusieurs échevins de cette ville, dont M. Joseph Conseiller, échevin de Québec et membre d'un syndicat affilié à la C.T.C.C., MM. Jules Morency, Damase Blais et Jean-Marie Lafleur.

Dans la courte allocution qu'il a prononcée devant les congressistes, M. Hamel a déclaré que le mouvement syndical est tellement important qu'il est nécessaire de colla-

borer avec lui. Les syndicats, dit-il sont une force montante qui assure l'ordre dans la société en travaillant à l'instauration de la justice dans le monde du travail.

M. Picard, président de la C.T.C.C. a remercié les visiteurs et tout particulièrement M. Hamel de ses paroles de confiance à l'égard du syndicalisme. Nous sommes heureux de constater que le maire de Québec reconnaît le syndicalisme comme une institution et qu'il est désireux de collaborer avec lui, souligne M. Picard.

LE CONGRES vu par l'Action

Au cours du fructueux congrès qu'elle vient de tenir à Montréal, la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada a précisé son attitude sur nombre de questions brûlantes, entre autres celle de l'action politique.

La résolution adoptée à ce sujet est le résultat d'un compromis. Il ne faut pas s'effrayer de ce qu'au sein du syndicalisme catholique comme de tout autre mouvement, diverses tendances s'expriment quand il s'agit de faire un choix non pas entre des positions doctrinales ou des objectifs généraux, mais entre des méthodes d'action. Il serait même anormal et mortellement ennuyeux que tout le monde pensât d'emblée la même chose sur tous les problèmes de stratégie ou de tactique. On ne voit pas quelle pourrait être alors l'utilité de congrès comme celui-ci.

Suivant leur tempérament, leurs goûts et leurs aptitudes particulières, les uns se montrent impatients à se lancer dans la mêlée pendant que d'autres font appel à la modération et à la prudence. Ce qu'il faut retenir, ce n'est pas tant ce qui a été dit dans les cinquante discours prononcés sur l'action politique que la résolution qui en est la résultante et qui représente la volonté démocratiquement exprimée par la très grande majorité des congressistes.

Cette résolution exclut carrément la création d'un parti ouvrier et l'affiliation de la C.T.C.C. à un groupement politique quelconque. Voilà une attitude très sage. Elle rejette tout ce qui pourrait conduire à une lutte de classes au détriment du bien commun. Elle écarte aussi toute action étroitement partisane, qui serait pour le mouvement un principe de division, et partant, de faiblesse.

Elle recommande cependant d'intensifier parmi les travailleurs l'éducation politique, si essentielle au bon fonctionnement d'une démocratie. Elle demande aussi à la C.T.C.C. et à ses corps affiliés d'intervenir résolument auprès des pouvoirs publics "pour faire connaître les aspirations légitimes des travailleurs et obtenir une législation appropriée et conforme au bien commun". Il est certain que le syndicalisme catholique en particulier, a non seulement le droit, mais le devoir d'influencer notre législation en faveur des classes les moins favorisées, sans jamais perdre de vue le bien commun qui est l'objet propre de toute action politique.

La résolution préconise encore "la rencontre sur le plan local de tous les groupements intéressés à entreprendre une



Au nom du Comité de la souscription organisée chez les syndiqués pour marquer leur appréciation à M. Gérard Picard, M. Yvan Legault remet au héros de la fête un porte-plume et une lampe de travail, lors de la manifestation au Chalet de la Montagne.



Sur la grande banderole de la tribune de la salle du Congrès, on pouvait lire ces phrases qui résument la politique de la C.T.C.C. relativement à l'emploi : "DANS UN PAYS PROSPERE, LE CHOMAGE EST UN SCANDALE". "LA C.T.C.C. PROCLAME LE DROIT AU TRAVAIL ET RECLAME UNE POLITIQUE DE PLEIN EMPLOI".

Le congrès en faveur de L'ACTION POLITIQUE

REGIME IMPITOYABLE POUR LES VIEUX TRAVAILLEURS

Le régime économique se montre impitoyable pour les travailleurs qui commencent à prendre de l'âge, surtout quand nous traversons une période de régression économique et que les travailleurs sont nombreux à s'offrir sur le marché du travail.

C'est la constatation qui se dégage du rapport du Service Technique de la CTCC, présenté mardi dernier devant les membres du congrès.

Survient une période de régression économique, explique le rapport, les employeurs préfèrent garder des jeunes travailleurs, plus qualifiés, munis d'une culture technique plus étendue et mettre à pied ceux qui ont été à leur emploi depuis un plus grand nombre d'années.

Dans les entreprises où il n'y a pas de convention collective ou lorsque les conventions ne prévoient pas que seule l'ancienneté stricte s'applique dans les cas de mises à pied, les employeurs congédient les plus âgés et gardent les plus jeunes.

La tâche des négociateurs sera donc, d'après le Service, de travailler à protéger efficacement le droit d'ancienneté et celle des syndicats sera de soutenir les luttes nécessaires, sans cela, les travailleurs d'âge mûr, seront remplacés par de nouveaux venus.

DE LA CTCC en Catholique

action politique orientée vers l'élection, là où il sera opportun, de candidats soucieux du bien commun". Si nous comprenons bien le sens de ce paragraphe, il s'agit ici d'initiatives plus directes et plus précises, sur le terrain électoral, mais limitées à des cas particuliers et entreprises avec le concours d'autres groupements également intéressés au progrès social. Encore ici apparaît le souci d'éviter que nos luttes politiques ne dégénèrent en conflits d'intérêts particuliers et n'opposent une classe à une autre au détriment du bien commun et de la paix sociale.

Le texte ajoute d'ailleurs "qu'avant de se lancer dans l'action politique, il faudra bien voir à ce que cette action soit possible, opportune, jugée efficace et que l'éducation préalable ait été faite suffisamment pour que la nécessité d'une action politique réponde à un désir manifeste d'un groupe important de citoyens; qu'elle ne nuise pas aux moyens essentiels: organisation, négociation et éducation; qu'elle ne soit pas contraire à la politique générale du mouvement." Conditions qui constituent autant d'appels à la réserve et à la sagesse.

Au cours du même congrès, la C.T.C.C. a précisé avec beaucoup de force son attitude sur le problème fiscal. La résolution affirme que les provinces ont droit à des sources de revenus suffisantes pour leur permettre de remplir le rôle qui leur a été dévolu par la constitution; proteste contre la discrimination fiscale dont sont présentement victimes les citoyens de la province de Québec et demande que le gouvernement central accepte de déduire l'impôt provincial ou qu'il en vienne à une entente avec le gouvernement de Québec.

D'autres problèmes comme ceux du chômage et de l'immigration, n'ont pas manqué de retenir l'attention des délégués. Les discussions ont été vivantes, ce qui dénote chez les travailleurs chrétiens une conscience très vive de leurs responsabilités. Il n'est pas toujours facile de faire l'unanimité quand il s'agit d'appliquer les principes à des cas concrets. Mais l'esprit qui a dominé le congrès est celui-là même que M. Gérard Picard, réélu pour un autre terme président général de la C.T.C.C., lui avait insufflé en déclarant lors de la séance d'ouverture qu'en dépit de ses incidences économiques ou politiques la question sociale est avant tout une question morale.

Charles PELLETIER

Le congrès de la CTCC a décidé de faire de l'éducation et de l'action politique tout en maintenant l'opposition à la création d'un parti politique ouvrier et à l'affiliation de la CTCC à un parti politique.

Cette décision a été prise vendredi avant-midi, à la suite d'une discussion qui durait depuis deux jours et au cours de laquelle, 54 orateurs ont fait valoir le pour le contre de la recommandation du Comité d'Action politique.

L'action politique un moyen

Tout en reconnaissant que la fin première du syndicalisme, c'est la défense des intérêts économiques, sociaux et moraux des travailleurs par l'organisation de syndicats, la négociation de conventions collectives, les délégués ont convenu, avec le rapport du comité que l'éducation et l'action politiques sont des moyens pour atteindre la fin première du syndicalisme.

En conséquence, le congrès a décidé d'accepter les recommandations du Comité et d'entreprendre une campagne d'éducation et d'action politiques visant à amener les travailleurs à penser et à agir sur le plan politique en fonction de leurs intérêts professionnels et du bien commun.

Faire l'éducation

Le congrès a aussi autorisé l'Exécutif de la C.T.C.C. à engager un permanent qui sera sous l'autorité de l'Exécutif de la C.T.C.C. et dont la mission sera de faire l'éducation politique des syndiqués dans toute la province. Il est entendu que ce permanent ne fera pas d'action politique mais que ce seront les centres intéressés à se lancer dans l'action qui devront prendre les initiatives nécessaires.

De plus, avant de se lancer dans l'action politique, les organisations locales devront attendre que cette action politique réponde à un désir manifeste d'un groupe important

de citoyens, qu'elle ne nuise pas aux moyens essentiels du mouvement syndical et qu'elle ne soit pas contraire à la politique générale du mouvement.

Texte du rapport du Comité d'Action politique

Voici le texte du rapport du Comité d'Action politique, tel qu'il a été approuvé par le vote majoritaire des congressistes, avec les amendements et sous-amendements qui y ont été apportés:

Le Comité réaffirme:

1.—Que la fin première du syndicalisme, c'est la défense des intérêts professionnels, sociaux, économiques et moraux des ouvriers;

2.—Que l'action politique est un moyen à la disposition des syndiqués pour atteindre cette fin.

Pour réaliser la fin première du syndicalisme, les syndiqués doivent avoir comme première préoccupation, l'organisation des syndicats, la négociation de conventions collectives, et de décrets et l'éducation des membres.

Mais comme la politique a une influence immédiate sur les intérêts professionnels, sociaux et économiques des ouvriers,

Et que notre fin première est précisément la défense des intérêts professionnels, sociaux et économiques, l'éducation et l'action politique deviennent un des moyens nécessaires pour atteindre cette fin.

Le comité est d'avis qu'il faut intensifier:

- (1) L'éducation politique en se servant d'exemples concrets et adaptés aux milieux en cause;
- (2) L'intervention de la C.T.C.C. et de ses corps affiliés auprès des pouvoirs publics pour faire connaître les aspirations légitimes des travailleurs et obtenir une législation appropriée et conforme au bien commun;
- (3) La publicité afin d'éclairer l'opinion publique sur les raisons qui poussent la C.T.C.C. à s'intéresser à la politique et sur les modalités de cette action.

De plus le comité croit que le mouvement doit entreprendre une campagne d'éducation et d'action politiques visant à amener les travailleurs à penser et à agir sur le plan politique en fonction de leurs intérêts professionnels et de bien commun.

Cette action politique exclut (1) la création d'un parti politique ouvrier; (2) l'affiliation de la C.T.C.C. à un parti politique.

Les moyens

Cette éducation et cette action politique nécessitent

- (1) La nomination d'un permanent dont le salaire et les dépenses émargent au budget de la C.T.C.C., libéré exclusivement pour l'éducation politique dans toute la province. Ce libéré agira sous l'autorité de l'Exécutif de la C.T.C.C. qui devra le nommer d'ici la fin de décembre 1954;
- (2) La rencontre sur le plan local des membres de tous les groupements intéressés à entreprendre une action politique orientée vers l'élection, là où il sera opportun, de candidats soucieux du bien commun;
- (3) L'élaboration des points de vue généraux du mouvement en vue de les inclure dans les programmes politiques locaux;
- (4) Qu'avant de se lancer dans l'action politique, il faudra bien voir à ce que cette action
 - a) soit possible, opportune, jugée efficace et que l'éducation préalable ait été faite suffisamment pour que la nécessité d'une action politique réponde à un désir manifeste d'un groupe important de citoyens;
 - b) Ne nuise pas aux moyens essentiels: organisation, négociation et éducation;
 - c) Ne soit pas contraire à la politique générale du mouvement.

TRAVAIL ET FOYER

Les échos du Congrès de la C.T.C.C.

Depuis deux mois, nous ne parlons que du congrès. En voici les derniers échos, avant de revenir à une page féminine qui soit vraiment une page féminine, c'est-à-dire un peu sérieuse, un peu badine, très préoccupée de nos maris, de nos enfants, de nos maisons.

Les femmes qui ont suivi le congrès ont eu une semaine sociale bien remplie: réception au chalet, visite de Montréal, réception au Jardin Botanique et visite des usines Catelli, qui a remplacé la visite du port.

Mais plusieurs d'entre elles ont surpris leurs maris, et se sont surprises elles-mêmes, en s'intéressant de près aux délibérations importantes du congrès. Quelques-unes étaient aussi assidues que les congressistes: de 9 heures à midi, de 2 heures à 5 heures, à entendre les discussions, les interpellations, les points d'ordre, les questions de privilège. Si elles n'ont appris que cela, elles ont au moins appris que les syndiqués connaissent la procédure et l'appliquent aussi bien qu'au parlement.

Quelques-unes de nos visiteuses nous ont donné leurs impressions: Mme Robert Tremblay, de Montauban, épouse du président du syndicat national des mines de Montauban, assistant au congrès pour la première fois, Mme Jean-Robert Ouellet, épouse de l'agent d'affaires du conseil central de Shawinigan, l'un des vice-président élus au congrès, qui assiste aux assises annuelles de la C.T.C.C. depuis plusieurs années, et Mme Paul Désaulniers, épouse du secrétaire du syndicat des produits chimiques à Shawinigan, qui en est aussi à son premier congrès, ont suivi les délibérations chaque fois qu'il n'y avait pas de sortie organisée. Elles ont trouvé les discussions parfois trop étirées, mais quand même intéressantes. Si elles étaient à la place des délégués, elles prendraient soin d'apprendre les différents trucs de procédure avant de se présenter devant le congrès.

Mme Jos Lamothe, dont le mari est trésorier du syndicat des produits chimiques à Shawinigan, se promet bien de revenir une autre année. Son mari l'avait avertie qu'elle en aurait assez d'une journée, mais elle a trouvé les discussions assez intéressantes pour regretter d'avoir consacré quelques avant-midi au repos.

Mme Joseph Leroux, dont le mari fait partie du syndicat des employés municipaux à Sherbrooke, suit le congrès depuis 8 ou 9 ans. Elle a trouvé que les congressistes ont discuté des sujets jamais traités auparavant et que cela rendait les délibérations plus intéressantes pour les épouses. Mme E. Bombardier, dont le mari est président du même syndicat, vient au congrès pour la 2e fois. Elle trouve les délibérations longues, mais "il faut bien que chacun donne son idée".

Forum avec Jeanne Sauvé

Le dernier jour du congrès, samedi après-midi, une quinzaine de femmes ont rencontré Mme Jeanne Sauvé, qu'elles connaissent déjà par la radio et la télévision, et qui est l'épouse de Maurice Sauvé, conseiller technique de la Fédération de la Métallurgie.

Mme Sauvé a parlé des efforts de compréhension que doit déployer l'épouse dont le mari consacre beaucoup de temps aux syndicats. Elle a parlé des difficultés que rencontre la famille de ces "dévoués", mais aussi des avantages que le syndicalisme apporte au mari et à la famille.

Mme Marthe Legault, épouse d'Ivan Legault, agent d'affaires du syndicat de Dupuis et Frères, a dirigé un forum bien vivant où les femmes de syndiqués ont révélé les petits secrets qui leur ont permis d'accepter la vie de leur mari et de la partager.

Une femme serait libérée

Une résolution présentée par le Comité du Travail Féminin et qui intéresse plus particulièrement les 15,000 syndiquées de la C.T.C.C. fut adoptée par le Congrès. Cette résolution demandait au Congrès d'approuver qu'une femme syndiquée soit libérée afin de s'occuper plus particulièrement des problèmes des travailleuses dans l'industrie, faire des enquêtes sur le problème des enfants au travail etc. Elle demandait aussi d'augmenter le nombre de femmes siégeant au Comité du Travail Féminin afin que les différentes

industries soient représentées sur ce comité. La résolution fut adoptée telle quelle laissant à l'exécutif le choix de personnes.

Souhaitons que l'adoption d'une telle résolution, par le Congrès, donne dans le cours de l'année des résultats fructueux, car personne ne met en doute que la femme au travail pose un problème qui mérite d'être étudié et qu'une action concertée doit être faite pour aider la femme à trouver sa place dans le monde des travailleurs.

Renée G.

NOS PETITS

Il n'y a rien comme les enfants pour nous faire mentir. Je venais à peine de parler de nous débarrasser de notre jeune chien parce que ma fille de deux ans en avait une peur hystérique, que j'ai commencé à parler de m'en débarrasser pour sa propre sécurité. Finalement il est encore avec nous, et c'est lui qui se sauve à l'approche d'Anne.

Je me vantais aussi à mes deux voisines qui ont des gars du même âge, que ma fille était bien plus douce et docile. Allez voir! On n'entend plus que des "non" à la journée, ou bien elle ne dit rien et n'écoute pas. J'essaierai de compter, un beau matin, combien de fois il faut lui dire de mettre sa culotte.

Et les mauvais coups! Je montre à mon mari une bouteille de détergent liquide dont j'avais commencé à me servir le matin même, et qui était entièrement vidée. "Tu en as lavé de la vaisselle!" "Mais non, c'est Anne qui a versé toute la bouteille sur des chaussettes que j'avais laissées tremper. Laisse-moi te dire que j'en ai rincé des chaussettes!"

Elle est toujours autour pour "aider". Elle veut bien flacotter dans l'eau de vaisselle, mais quand il s'agit de prendre sa vadrouille et de faire comme maman, elle se fatigue bien vite. Elle vient de me casser ma belle grande tasse à mesurer en pyrex. C'est cette journée là que moi j'ai cassé une ampoule électrique et un verre...

Nous essayons de faire marcher toute seule la petite soeur de 11 mois. C'est beaucoup d'attentions qui ne sont pas destinées à mademoiselle Anne. La voilà qui se jette dans nos bras, coupant le passage du bébé qui n'a qu'à se laisser tomber sur son moyen ordinaire de locomotion.

Mais elle a beaucoup d'attentions pour sa petite soeur. Sur-tout à l'heure du goûter. "Maman, Hélène veut un biscuit". Je ne suis pas encore sûre qu'Hélène profite d'un biscuit entier quand Anne arrive avec les deux qu'elle a reçus.

* * *

Chez un couple de nos amis, la petite Marie vient d'avoir quatre ans. Cela la préoccupe beaucoup de savoir si sa mère vieillit aussi, d'une journée à l'autre. Maintenant, elle est assez vieille pour abandonner l'idée qu'un jour elle sera grande et sa mère petite, et qu'elle pourra lui remettre quelques-unes des corrections qu'elle a reçues.

L'autre jour Marie se préparait à se rendre en visite chez des amis de ses parents. "S'ils me donnent quelque chose, dit-elle à sa mère, je dirai 'merci beaucoup'. Mais s'ils ne me donnent rien, qu'est-ce que je fais?" Ayant réfléchi, elle trouve la solution: "Je dirai, 'non merci, je n'en veux pas'". Comment voulez-vous qu'on n'aime pas ça, ces petits-là?

Jeanne DANSEREAU

Ste-Agathe

Mercredi le 8 septembre ont eu lieu à Ste-Agathe des Monts les élections du syndicat de la Construction.

Tous les officiers dont les noms suivent ont été réélus:

Président, M. Ernest Lortie; vice-président, M. Emile L'Allier; secrétaire-trésorier, M. Emile Godin; secrétaire-financier, M. Roger Doré; secrétaire-archiviste, M. Julien Rossignol; secrétaire-correspondant, M. Germain Ville-neuve.

Le président de la Fédération du Bâtiment, M. William Léger, présidait les élections.

L'opinion des délégués

Les déléguées féminines représentantes de nombreux centres étaient au nombre de 27 au Congrès. Nous avons pensé demander chacune leurs impressions sur les délibérations auxquelles elles ont assisté.

Mlle Bernachez, déléguée du syndicat des Services Hospitaliers de Québec, nous confia: "D'après le nombre d'orateurs qui ont pris la parole durant le Congrès, je constate que l'élément masculin s'intéresse profondément à la marche de la C.T.C.C. Si l'on peut dire que ceci indique un progrès véritable résultant des sessions d'étude, je ne puis constater la même chose chez l'élément féminin. Je trouve qu'il aurait lieu de songer très sérieusement à éduquer socialement et syndicalement les syndiquées, dans l'intérêt général de notre mouvement." C'est le 10e Congrès de la C.T.C.C. auquel assistait cette déléguée.

Mlle Caron, représentante du syndicat de l'imprimerie de Québec, nous dit: "J'ai déjà assisté à deux autres Congrès de la C.T.C.C. comme déléguée fraternel, celui-ci est le premier auquel je participe comme déléguée officielle. Je trouve que les délégués ont pris une part active aux délibérations du Congrès et c'est là une excellente occasion pour les travailleuses de prendre conscience. Pour ma part, je pars plus convaincue que jamais de défendre la cause des travailleuses."

Déléguée des hôpitaux de Québec, Mlle Cyr souligne: "En suivant les délibérations du Congrès de la C.T.C.C. pour la 5e fois, j'ai constaté chez tous les membres qui ont pris la parole une conscience très nette des problèmes que la société a à envisager présentement et une volonté de plus en plus ferme de tenter de les régler. Je considère que l'élément féminin a sa part à faire dans ce domaine, si petite soit-elle, et je crois qu'une éducation pourrait être faite pour renforcer les rangs des militantes syndiquées."

Une autre déléguée nous exprimait son opinion en regrettant que si peu de femmes déléguées prennent la parole aux délibérations. "Pourtant elles ont quelques choses à dire, mais les hommes sont si nombreux et le programme si chargé qu'elles craignent d'être un poids dans la discussion."

Et, une autre faisait remarquer que plusieurs industries qui ont une main d'oeuvre féminine et syndiquée n'étaient pas représentées au Congrès. C'est à son avis un tort, car le Congrès est non seulement une école de renseignement mais d'enseignement et tous les syndicats devraient se faire un point d'honneur d'envoyer une représentante qui pourrait ensuite travailler dans la ligne de pensée du mouvement.

Renée G.

Ce que les femmes veulent

Le Congrès qui vient de se terminer aura quelque peu dissipé les nombreux doutes qui au cours de l'année ont effleuré très souvent les rédactrices de la page féminine, à savoir si la page "Travail et Foyer" rendait vraiment service aux foyers syndiqués. Les nombreux échanges durant cette semaine de Congrès, tant avec les délégués féminins et masculins qu'avec les épouses de syndiqués, sont une preuve concluante que la page est lue et appréciée et aussi nous ont démontré la nécessité qu'une telle page vive et se développe.

Durant l'année un nombre

minime de personnes se donnent la peine d'écrire pour exprimer une opinion, donner une critique, ou encore faire des suggestions. Et, c'est là, chose regrettable, car il est très difficile de savoir, alors, l'avis de nos lecteurs et lectrices.

Un contact de personne à personne facilite cet échange. Et, la semaine du Congrès aura été des plus instructives sur ce point.

Que les abonnés n'attendent pas le prochain Congrès pour nous exprimer ce qu'ils pensent. Car, alors nos doutes reviendraient.....

René G.

Cours de chapellerie

Les Soeurs Notre-Dame du Bon Conseil sont heureuses de faire part aux dames et jeunes filles intéressées qu'elles seront en mesure de leur offrir les deux séries de cours suivants au début du mois d'octobre:

CHAPEAUX: Centre Social Ste-Brigide, 1589 rue Maisonneuve, CHerrier 1791 les lundis en

soirée et mardis et jeudis après-midi, à compter du 4 octobre.

Centre Riballier des Isles, 4281 avenue Western, WI 0152 les mercredis en après-midi et en soirée, à compter du 6 octobre.

Celles qui désirent participer à l'un ou l'autre de ces cours sont priées de s'inscrire au plus tôt.

Sillery

\$4. à \$8. de plus aux employés municipaux

Des augmentations de salaires seront accordées aux employés municipaux de Sillery selon les stipulations de la sentence arbitrale qui vient d'être rendue dans le différend entre la Cité de Sillery et le Syndicat catholique des Employés municipaux de Sillery. La sentence prévoit une augmentation de salaires de \$4 à \$8 par semaine, pour les employés payés à la semaine. Elle prévoit également une augmentation de 20 cents l'heure, pour les employés manuels payés à l'heure.

La sentence rendue stipule, entre autres choses, que la semaine de travail sera de 35 heures et demie pour le personnel du bureau et de 47

heures pour les employés extérieurs.

Selon encore les termes de la sentence, la nouvelle convention collective de travail couvrira la période du 1er mai 1954 au 30 avril 1956.

Le tribunal d'arbitrage, qui a rendu cette sentence, se compose de M. le juge Achille Pettigrew, président; de M. Arthur Matteau, arbitre patronal, et de M. René Bélanger, arbitre syndical.

Dans ce litige, Me Pierre Letarte et Me Claude Lavery occupaient pour la Cité de Sillery. Le Syndicat catholique des Employés municipaux était représenté par Me Yves Pratte.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Nouvelles intéressant les syndiqués de la Canadian Vickers

Dernière heure :

Au moment où nous allons sous presse nous apprenons que le tribunal d'arbitrage vient de convoquer les parties pour deux séances d'arbitrage soit la première le 12 octobre et la deuxième le 13 octobre. Les deux séances débiteront à 2 h. 30 p.m. L'Union Nationale des Employés de la Canadian Vickers sera représentée par MM. Guy Desaulniers, Jean-Paul Geoffroy et S. Ted Payne.

En différents endroits de l'usine, la compagnie a placé des tableaux où l'on peut annoncer les assemblées de l'Union. Nous nous rendons compte que plusieurs de ces avis ont été enlevés des tableaux par certains individus en mal de destruction. Nous nous demandons pourquoi ???

Plusieurs nous demandent pourquoi le plan d'assurance-santé de la Vickers est une condition d'emploi requise par la compagnie. Un nouveau plan d'assurance accepté par la majorité de employée recevait certainement leur faveur.

Un nouveau terrain de stationnement sur la rue Notre-Dame est en voie d'être terminé, ce qui fera certainement l'affaire des employés aux prises avec le problème du stationnement chaque jour.

On demande aux membres de toujours porter leur carte d'iden-

tification et de les présenter quand ils reçoivent leur enveloppe de paie chaque vendredi. Ceux qui les ont perdues devraient faire un rapport immédiatement à la compagnie.

La réunion du Comité des griefs qui eut lieu lundi le 20 septembre s'est terminée par la conclusion d'une entente favorable aux deux parties.

Les membres du Comité exécutif de l'Union ont figuré sur les deux réseaux de télévision CBMT et CBFT, dimanche soir dernier à 6 h. p.m.

Ce programme qui est connu sous le nom de l'Actualité de Radio Canada est en onde régulièrement sur le réseau et fit mention de la procédure des griefs, de la marche des négociations d'une convention collective et d'autres activités intéressant les membres de syndicats et le public.

Les instituteurs, mal payés

OTTAWA — POC — En dépit du fait que les salaires des instituteurs ont plus que doublé depuis la fin de la seconde guerre mondiale, un porte-parole de la Fédération canadienne des instituteurs a déclaré que les barèmes sont encore trop bas. Le secrétaire de cet organisme, M. George-C. Crosby a fait cette déclaration à la suite de la publication d'un rapport du Bureau fédéral de la statistique. Les plus hauts salaires payés aux instituteurs canadiens sont versés par la Commission scolaire de Toronto où pour l'année 1953 la moyenne a été de \$4,767. pour les hommes et de \$3,733. pour les femmes.

Est-il besoin d'ajouter qu'il n'est pas surprenant que les jeunes Canadiens se désintéressent de plus en plus de l'enseignement et qu'il faille aller chercher des instituteurs en Grande-Bretagne et dans d'autres pays pour répondre à nos besoins.

Montréal

Fin probable de la grève des plombiers

Les représentants des plombiers montréalais en grève et de leurs employeurs sont parvenus mercredi à un accord provisoire sur leur conflit de salaires, à l'issue d'une réunion qui s'est tenue en présence du sous-ministre provincial du Travail, M. Gérard Tremblay, et qui a duré trois heures et demie. Les deux parties ont remis à plus tard la signature d'un nouveau contrat collectif, jusqu'à ce que les termes de l'accord, qui comprendrait une "légère" augmentation aient été soumis aux membres de l'Union internationale des plombiers et appareilleurs à vapeur (FAT) et du Syndicat national des plombiers (CTCC), ainsi qu'à leurs employeurs.

Les syndicats avaient décidé, il y a dix-sept jours, la cessation du travail pour appuyer leurs revendications de salaires, ce qui avait pratiquement arrêté les travaux

de plomberie dans la région de Montréal. Ils demandaient une augmentation de 25 cents l'heure pour les compagnons, ce qui aurait fait passer leur salaire horaire à \$2.25.

Un porte-parole des syndicats a déclaré que l'accord prévoit une augmentation de 10 cents l'heure à dater de la signature du contrat et une augmentation plus substantielle à partir du 1er juin 1955. Il n'a fourni aucun détail.

M. Tremblay, qui représentait le ministre du Travail, M. Antonio Barrette, actuellement souffrant, s'est contenté de déclarer: "On est parvenu à un accord, mais rien n'a été signé avant que les clauses de cet accord aient été soumises aux membres intéressés."

Le règlement concerne environ 5,000 travailleurs.

Une perte annuelle de \$300 pour l'ouvrier québécois

C'est la première conséquence des salaires plus bas payés dans notre province comparativement à l'Ontario

L'infériorité des salaires payés dans le Québec, si on les compare à ceux de l'Ontario, constitue pour la population québécoise une perte annuelle de \$200,000,000. Cet estimé apparaît dans une étude qui a pour auteur M. Gilles Beausoleil et qui constitue une édition conjointe du Congrès canadien du Travail et de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada.

Cette étude qui couvre 50 pages d'une brochure, analyse en détail plusieurs industries. La conclusion de l'ouvrage pourrait être résumée dans les termes suivants: "D'après les estimés les plus conservateurs, l'ouvrier québécois reçoit en moyenne .15 de moins l'heure que ces camarades ontariens. Cela signifie que chaque travailleur reçoit \$300.00 de moins chaque année, soit un total de \$200,000,000. pour la main d'oeuvre dans son ensemble.

"Ce sont là autant de millions de moins pour bâtir des maisons, acheter des automobiles, des appareils électriques, des vêtements et des aliments. Personne ne soutiendra que cette marge est compensée par la différence des prix entre les deux provinces.

Les salaires

Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière de même que dans chacune des industries sur lesquelles a porté notre travail, les salaires horaires et les salaires hebdomadaires sont plus bas dans le Québec qu'en Ontario.

La différence entre les salaires horaires dans les deux provinces est importante. En 1953, elle atteignait 21.5 cents dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, et 21.6 cents (moyenne pondérée) dans les onze industries que nous avons étudiées. En termes relatifs, elle était légèrement supérieure à 17.5% dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, et de 17.9% (moyenne pondérée) dans le cas des onze industries analysées.

Dans l'industrie manufacturière les revenus hebdomadaires étaient supérieurs, en Ontario, de \$6.60 en moyenne par semaine, en 1953. La marge dépassait \$4.00 dans cinq des industries étudiées et s'établissait à environ \$4.33 pour l'ensemble. L'industrie de la pulpe et du papier et les services étaient, en 1953, les seuls secteurs où les travailleurs du Québec recevaient de meilleurs salaires.

Les heures de travail

Les travailleurs du Québec ont aussi des heures de travail plus longues. Dans l'industrie manu-

Les monopoles

MONTREAL — POC — septembre. — Un exemple du danger qu'il y a à centraliser les sources de distribution des biens de consommation nous a été donné la semaine dernière lorsque 2 compagnies de denrées alimentaires à succursales multiples ont décidé de hausser le prix de vente des cigarettes. Nous comprenons qu'en l'occurrence, ces compagnies ont cédé aux pressions nombreuses exercées par de puissants intérêts. Il n'en reste pas moins vrai qu'il est plus facile de convaincre une poignée de financiers d'augmenter leurs prix que de contraindre des milliers de détaillants à agir de la sorte. Et c'est Baptiste qui paye!

facturière, la semaine de travail moyenne pour 1953 comptait 1.8 heures de plus qu'en Ontario.

Les ouvriers du Québec travaillent plus longtemps chaque semaine que ceux de l'Ontario. Dans l'ensemble de l'industrie manufacturière, la semaine de travail a été plus longue, en 1953, de 1.8 heure en moyenne et, dans huit des industries analysées, elle a varié entre 1 et 5.2 heures de plus qu'en Ontario. Dans l'industrie de la chaussure et celle de la construction résidentielle et commerciale, les ouvriers québécois ont travaillé 1.8 et 1.4 heure de moins par semaine; on ne note pas de différence dans le domaine de la construction des voies publiques.

"Les ouvriers québécois, écrit M. Beausoleil, doivent affronter un dilemme. S'ils font pression pour diminuer leurs heures de travail, leurs revenus baisseront. S'ils conservent le même nombre d'heures de travail afin de maintenir leurs revenus, il subsistera indéfiniment des disparités de moins en moins compatibles avec l'évolution économique."

Autres conséquences

"L'état d'infériorité des revenus dans la province de Québec par rapport à l'Ontario entraîne distinctement des conséquences importantes et d'observation facile: les enfants sont obligés d'abandonner plus tôt les études parce que les revenus de leurs parents ne suffisent pas à défrayer le coût d'études supérieures. Le progrès culturel devient impossible, dans certains milieux, parce que la recherche du minimum vital canalise trop d'énergies. Certes, tous ces problèmes ne tiennent pas uniquement à des facteurs économiques, mais le poids des facteurs de cet ordre contribue, à coup sûr, à en rendre la solution plus difficile.

La brochure contient en outre 34 tableaux qui traitent des salaires et des heures de travail de diverses industries. Pour l'industrie facturière dans son ensemble, d'après les chiffres du gouvernement, le différentiel entre l'Ontario et le Québec qui s'établissait à \$1.32 par semaine en 1946 atteint maintenant \$6.60 (statistiques de 1953).

Les salaires ont haussé plus rapidement en Ontario que

dans le Québec. Les salaires horaires, de 1946 à 1953 ont augmenté de 89. % dans le Québec et de 98.6% en Ontario, dans l'ensemble de l'industrie manufacturière; et, dans les diverses industries étudiées plus haut, l'accroissement a varié entre 64% et 103.4% pour le Québec et entre 68.2% et 119.5% pour l'Ontario. Dans la province de Québec, il n'y a eu progrès plus rapide des salaires que dans l'industrie de la chaussure et dans les services, deux secteurs où le niveau était très bas en 1946.

M. Beausoleil émet l'opinion que la culture canadienne-française s'oppose d'une certaine façon à la croissance rapide d'un mouvement syndical puissant.

"La reconnaissance et le succès du syndicalisme dépendent, pour l'avenir, de l'évolution culturelle des Canadiens-français et de l'aptitude des chefs syndicaux à comprendre le contenu de cette culture et à en discerner les transformations. Mais le relèvement du standard de vie des Canadiens-français ne repose pas exclusivement sur les unions ouvrières. Les industriels doivent travailler à améliorer la productivité, à maintenir et à étendre les marchés, à augmenter les investissements. Les gouvernements font face à la tâche énorme d'améliorer l'administration, d'élever le niveau de l'éducation et surtout de promouvoir une politique de bien-être social.

Etablir la parité

"Cette étude ne doit pas offrir des solutions précises, encore moins des recettes au problème complexe des salaires. Les unions ouvrières pourraient établir, comme le principe de base de leurs négociations, la parité des salaires avec l'Ontario et utiliser, à cette fin, des moyens comme la collaboration inter-syndicale et la fermeté dans les négociations. Même en recourant à ces moyens, on ne pourra atteindre rapidement cet objectif. Il est enfin à craindre que les unions devront maintenant faire face à la tâche difficile de combler les disparités entre les salaires dans une conjoncture économique probablement moins favorable durant les prochaines années."

Salaires du Québec et de l'Ontario

Par Gilles BEAUSOLEIL

Brochure de 50 pages, éditée conjointement par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et le Congrès Canadien du Travail.

UN OUTIL INDISPENSABLE AUX NEGOCIATEURS ET DIRIGEANTS SYNDICAUX

Edition française ou anglaise en vente à 8227 St-Laurent.

Prix 0.25 l'unité, plus frais de poste

QUEBEC WORKERS LOSE \$200,000,000 YEARLY

Receive 15c an hour less than Ontario Workers

Wage differences between Ontario and Quebec cost the people of Quebec a minimum of \$200,000,000 a year, it is estimated in a study prepared by Gilles Beausoleil and published jointly by the Canadian Congress of Labour and the Canadian and Catholic Confederation of Labour.

Detailed studies of a number of manufacturing industries covered in the 50-page printed booklet lead to the conclusion that "on a very conservative bases" Quebec workers receive 15 cents an hour less than do their counterparts in Ontario. This means a reduction in purchasing power of \$300 per worker annually, or a total of \$200,000,000.

"So many millions less to build houses, purchase automobiles, electrical appliances, food and clothes", the report says. "And nobody would dare argue that such a margin is compensated for by the disparity in prices of goods between the two provinces.

Effects of Lower Income

"The indirect effects of Quebec wage-earners' lower income are felt every day in the province. Public administration costs weigh more heavily on its citizens; fewer among them become small property owners. Access to formal education is too often a matter of luck; children are compelled to leave school at an earlier age because their parents' meagre means do not leave a margin big enough to pay the cost of higher learning. Cultural progress is handicapped at various levels and in several fields because the quest for the bare essentials of existence almost completely absorbs the people's energies. Of course, all these problems are not solely attributable to an economic cause but this element is certainly a factor in their slower and more difficult solution.

Longer Working Hours

The booklet contains 34 tables dealing with wages and hours in various industries. For manufacturing as a whole, according to government figures, the differential of \$1.52 a week in average weekly earning which Ontario workers enjoyed over Quebec in 1946 had become \$6.60 by 1953.

Quebec workers were also subject to longer hours. In manufacturing as a whole, the work week in 1953 averaged 1.8 hours longer.

"Quebec workers now face a dilemma", said Mr. Beausoleil. "If they exert pressure for reduced working hours, their earning will decline unless they can maintain the same take-home pay. If they keep on working the same number of hours so as to maintain their income, they will be tolerating indefinitely a disparity in hourly earnings which economic factors make less and less excusable."

A Higher Standard of Living

Mr. Beausoleil expressed the view that French-Canadian culture presented a certain opposition to the rapid growth of a powerful trade union movement. "In the province of Quebec, the recognition and success of trade unionism will depend on the general cultural change and on the capacity of labour leaders to understand the content of that culture, as well as its changing course", he said. "Yet the task of raising the French-Canadians' standard of living does not fall solely upon unions. It behoves industrial leaders to set to work improving productivity, maintaining and extending markets, increasing investments. Governments face the huge responsibility of providing sound administration, raising the level of education and, above all, promoting a policy of social welfare.

ARBITRATION SYSTEM NEEDS STREAMLINING

A report presented by the Technical Service of the C.C.C.L. under the signatures of Messrs Albert Cote, Jean Paul Geoffroy and Pierre Vadboncoeur, during our convention last week, proved without any doubt, the inefficiency of our present arbitration system.

The suggestion was brought forward to study the American system of optional arbitration. The system of arbitration, as is now functions, is a grave problem which confronts the workers. The many problems which are serious ones, leaves a doubt as to the value of the arbitration set-up as it now exists.

The experience gained from the year which is drawing to a close, shows us, as it has in past years, the same results which provokes us to raise two important points, among many others, regarding this subject.

1. — Generally speaking, the decision of the Tribunal takes 5, 6, and even 9 months after the nomination of the president. This delay causes an intolerable situation in regards to the right to strike and in some cases frustrates a strike. It also undermines the morale of a union and breeds criticism of the union by the members.

2. — The quality of the greater number of these decisions by arbitration boards, leaves little room for satisfaction for the worker, and as a whole the awards are well known for their failure to solve industrial disputes and problems.

Taking these two points into consideration we believe an examination of the American system would be a step towards the betterment of conditions in our arbitration system.

PICARD RE-ELECTED PRESIDENT

The week long annual convention of our union was brought to a close Saturday last with the election of officers.

Starting his 21st year as head of the union, Mr. Gerard Picard was elected by acclamation General President of the C.C.C.L.

Other officers elected were: R. Gosselin, Granby, first vice-president; Horace Laverdure, Montreal, second vice-president; J. Parent, Quebec, third vice-president; A. Plourde, Arvida, fourth vice-president; J. R. Ouellette, Shawinigan Falls, fifth vice-president; R. Hamel, Asbestos, sixth vice-president; Miss Y. Valois, Sorel, seventh vice-president; R. Ethier, treasurer, and Jean Marchand, secretary general.

This year's 33rd annual convention will go down in history as the most successful one our union has ever experienced.

Well over 400 delegates attended and each committee meeting was crowded.

Interest ran high throughout the week of deliberations, reports and other business which primarily concerned the welfare of the 100,000 members of the C.C.C.L.

Convention Approved Political Action

Leaders of our union's 100,000 members approved a plan for political action, but declined to affiliate the nation's third largest labor group with any party.

Delegates to the C.C.C.L.'s 33rd annual convention voted in favor of a report presented by a committee calling for activity in the local sphere aimed at electing candidates interested in the common good.

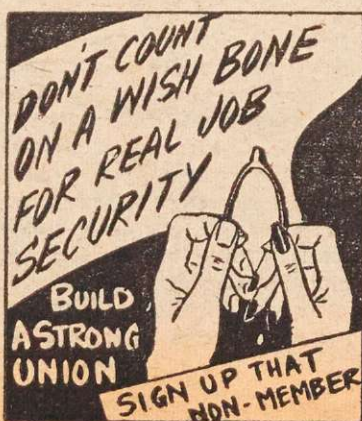
The report adds "this political action excludes the creation of a worker's political party or the affiliation of the C.C.C.L. with any political party".

The plan is aimed at furthering the group's primary aim, the defence of the professional, social, economic and moral interests of the workers.

Adopted at a closed meeting, the resolution called for the appointment before the end of the year of a person to take charge of the political movement and conduct an educational program throughout the province.

The resolution warned, however, that political aims should in no way interfere with union programs for organization, negotiation and education.

The report also called for stepped-up representation by the C.C.C.L. and its affiliates before public authorities to make known the aims of the workers and to obtain needed legislation. The report was adopted after slight opposition being met with.



SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited, Montreal

FLASH!

As we go to press, we have been informed that a letter has been received from the arbitration tribunal notifying the parties concerned that a date has been set for the resumption of arbitration with Canadian Vickers Limited.

Two meetings have been announced, the first on Tuesday, October 12th 1954, and Wednesday, October 13th 1954.

Both meetings will be called to order at 2.30 p.m. Representing the Union will be Guy Desaulniers, Jean-Paul Geoffroy and S. Ted Payne.

Many members are taking advantage of the Fall weather to get in a little hunting and are taking their vacation at this time. Members are no doubt aware that our contract forbids any employee to forget his vacation period.

The company has furnished notice boards which are placed at different points in the yard and on which notices of union meetings, etc are posted. We have noticed that some of these notices have been removed from these boards, by individuals who, no doubt, possess the urge to destroy. We wonder why???

Many inquiries have been received by this column asking why is the health insurance plan a condition of employment with the company. The introduction of a plan which would be accepted by the majority of employees, would, be very popular with the workers.

A new parking lot at Notre Dame Street, adjoining the Boiler Shop and which is nearing completion, will be welcomed by the employees who have found parking their cars a daily problem.

Members are asked to always carry their identification cards and to present them when receiving their pay envelope on Fridays. Lost cards should be reported immediately to the company.

The grievance meeting which took place last Monday September 20th at 5.00 p.m. was brought to a satisfactory conclusion to both union and company.

Members of your executive committee appeared on both French and English television outlets C.B.M.T. and C.B.F.T. last Sunday night at 6.00 p.m. The program which is known as C.B.C. News Magazine is a regular feature of the network and televised the procedure of a grievance, the steps in the negotiating of a labor agreement and other activities of interest to union members and the public.

Labor Should Present a Fighting Front

Jean-Paul Geoffroy, technical advisor to the C.C.C.L., speaking at a meeting during last weeks successful convention, said that labor has lost its militant attitude in seeking wage demands, resulting in the rarity of wage increases last year.

Mr. Geoffroy continued to say that there were several cases where wage cuts were accepted by unions. He said it was difficult "except in exceptional cases" for labor to win wage increases last year.

"An increase in unemployment, and a drop in the placing of orders have had an adverse effect on the fighting ardor of workers" he said.

Continuing, the technical advisor, claimed that labor had not shown its usual militant attitude against "stiffening employer resistance". He urged unions to have clauses in labor agreements calling for the protection of seniority.

He stated that many qualified workers, being set adrift as a result of the closing of defence plants, were being hired by peacetime industry at the expense of older workers.

Many firms fired older high priced help and replaced them with younger men and paid them less.

Mr. Geoffroy also criticized the province's arbitration system. He said it took too long to settle a dispute under the present set-up.